

Date de séance : 21 septembre 2026
Date de convocation : 14 septembre 2026
Date d'affichage : 14 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Suffrages exprimés : 26

L'an deux mille vingt-six,
Le 21 septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Emma LORY, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Angélique DARLAVOIX
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procurations : M. Pascal ZANDOTTI à M. Cédric BARTH
Mme Marie-José DE CARVALHO à Mme Mélanie FAIVRE
Mme Christine PRÉAUD à M. Yann PERRON
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absents : Mme Astrid CHAPELET
M. Jean-Marc BEBEL
Mme Djamila YAKIL

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

N°2652

Objet : Autorisation de signer les marchés « Entretien des espaces verts » (Lot 1) et « Entretien des terrains de sport » (Lot 2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment ses articles R2124-2, R.2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5,

VU le dossier de consultation des entreprises concernant l'entretien des espaces verts (lot 1) et l'entretien des terrains de sport (lot 2),

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE le 09 juin 2026, fixant comme date limite de réception des offres le vendredi 17 juillet 2026,

VU la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 08 septembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un ou des prestataire(s) extérieur(s) pour assurer les prestations objet de la présente consultation,

CONSIDERANT l'ensemble des offres déposées pour les lots 1 et 2,

CONSIDERANT que huit offres sont recevables pour le lot 1 et que trois offres sont recevables pour le lot 2,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché 2026-FCS-002 / Lot 1 « Entretien des espaces verts » avec la société PINSON PAYSAGE, pour une durée initiale de 12 mois tacitement reconductible trois fois 12 mois, et un montant forfaitaire annuel de 221 957,30 € HT 266 348,76€ TTC ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché 2026-FCS-002 / Lot 2 « Entretien des terrains de sport » avec le groupement conjoint composé de PINSON PAYSAGE (agissant en qualité de mandataire), BOTANICA SPORT et FIELD SERVICES, pour une durée initiale de 12 mois tacitement reconductible trois fois 12 mois, et un montant forfaitaire annuel de 85 800,43€ HT / 102 960,52€ TTC ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tous les bons de commande pour les prestations occasionnelles dans la limite de 15 000€ HT par an pour le lot 1, les avenants et certificats administratifs à venir ;
- 4) **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif de la Ville 2026 ;

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 25.09.2026
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

